

Gestion des ressources, pouvoir et innovations institutionnelles dans la vallée des Ayt Bouguemmez

JEAN-PAUL CHEYLAN, JEANNE RIAUX, ABDELAZIZ ELGUEROUA,
LAURENT AUCLAIR, BRUNO ROMAGNY, ANAÏS VASSAS

Dans la vallée des Ayt Bouguemmez¹, les agropasteurs cultivent les pentes et irriguent leurs jardins depuis des siècles. Organisés en conseils de villages, ils ont partagé leurs ressources : l'eau qui a fait naître ces "oasis" de montagne, les pâtures pour eux et pour les transhumants, les forêts de chênes verts pour le bois et les bêtes. Ils ont su mêler leurs troupeaux à ceux des transhumants, se côtoyer, se disputer mais aussi construire leurs façons de voisiner, de savoir-vivre ensemble.

Même s'il y a des estives, un peu d'eau, quelques touristes, "faire ressource"² semble ici passer par des fonctionnements collectifs complexes, difficiles à comprendre et souvent déroutants : ils perdurent tout en se transformant, ils fonctionnent avec les pouvoirs modernes sans s'y fondre, ils savent inventer de nouvelles organisations lorsqu'elles leur semblent utiles sans pour autant renier les anciennes. Indéniablement, à l'observation, ils structurent encore la gestion de ce qui fait vivre. Ce sont ces modes d'organisation collectifs autour de la construction et de la gestion de la ressource que nous allons étudier. Il s'agit de tenter de donner à voir quelques éléments de leurs fondements, de leurs modes de fonctionnement, de leur histoire récente. Nous

¹ Les Ayt Bouguemmez attirent une variété de graphies : Bou Gmez, Bougmez, Bouguemmez, Bouguemmez... Ceci résulte des délicates questions de transcription entre *tachelhit*, arabe et français. Nous retenons ici la graphie Ayt Bouguemmez adoptée par Lecestre-Rollier (1992).

² Le terme ressource est pris au sens d'une spécificité locale qu'un "regard-valorisation", qui a nécessairement été innovant un jour, met en valeur pour en dégager de la plus valeur. Dans ce sens, la notion dépasse largement celle de « ressources données par la nature ».

insisterons sur la façon dont ces formes de pouvoir, encore largement fondées sur les pratiques coutumières, se transforment ou sont transformées aujourd'hui, sur leurs articulations et leurs relations avec les nouveaux pouvoirs et acteurs, pour questionner la « durabilité », celles qu'ils pratiquent depuis des siècles et celle que les discours dominants tentent d'y imposer.

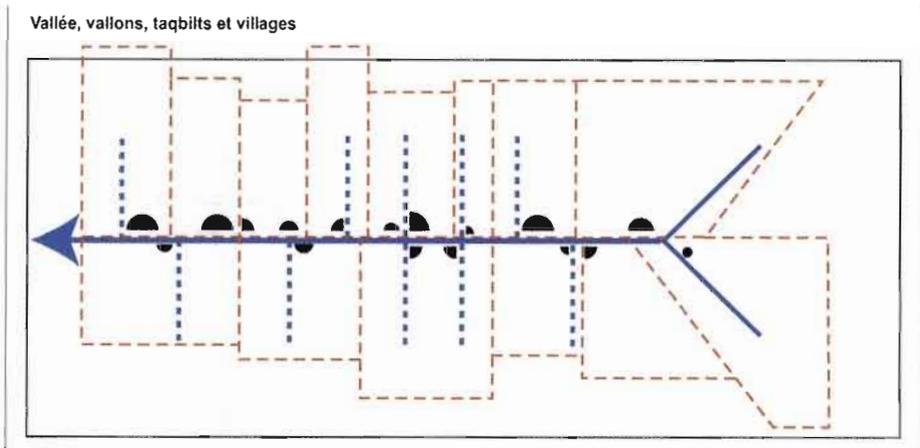
Vivre en Haut Atlas : invention permanente et intégration des ressources

Étagement, cloisonnement et mise en valeur, comme dans tous les systèmes montagnards, sont étroitement liés. D'une part, l'étagement induit les variations climatiques, donc l'existence de différents types de végétation et la diversité des activités effectives ou potentielles qui y sont associées. Nous trouvons ici des systèmes encore largement marqués par une perspective d'autosubsistance et exploitant tous les étages écologiques et climatiques disponibles, de l'eau d'irrigation et des cultures de fond de vallée jusqu'aux estives d'altitude. D'autre part, le cloisonnement en vallée, vallons et villages séparés par de petits talwegs entraîne une mise en valeur par petites unités fréquemment séparées par des épaulements peu utilisables, différenciées par les expositions. Cette segmentation physique de l'espace est souvent accompagnée, particulièrement ici, d'une organisation hiérarchique et fédérative des groupes sociaux, depuis les petites unités locales, douars s'agréant en fractions et tribus³ (cartes 4, 5, figure 34), parfois jusqu'à de vastes confédérations de tribus.

Par ailleurs, les conditions portant sur ces espaces sont celles d'un climat méditerranéen de montagne à composantes sahariennes. Aussi plusieurs ressources sont-elles exploitées très au-delà du périmètre local : pâturages d'hiver, travaux saisonniers, activités agro-touristiques par exemple. Enfin, la combinaison de ces contrastes conduit à une grande variété et complexité des territoires et des activités.

³ Même si ces termes sont sujets à débat, et que leur origine coloniale en atténue le sens sur le terrain, il nous arrivera de les utiliser, conformément aux pratiques.

Figure 34 : Schéma de l'organisation territoriale : vallée, vallons, villages (douars) dans la vallée des Ayt Bouguemmez



Source : J.-P. Cheylan, 2007

Le fait structurant majeur de ces systèmes de mise en valeur est certainement la gestion des aléas, ici nombreux et sévères : gels tardifs, longueur variable de la saison sèche, inondations. La dispersion géographique et la diversité des productions, pour chaque exploitation, demeurent donc la première garantie de survie.

Cette intégration des ressources passe bien évidemment par leurs interdépendances et synergies fonctionnelles : les fourrages des cultures irriguées conditionnent l'élevage qui produit à son tour, et encore aujourd'hui, la majeure partie de la fumure ; ces mêmes cultures irriguées produisent une bonne part des produits frais consommés par les touristes ; les forêts conditionnent à la fois la construction des habitats, l'affouragement du bétail aux périodes d'hiver les plus difficiles ; les cultures pluviales peuvent, selon la qualité de la saison météorologique, fournir les céréales aux hommes comme au bétail, voire les mauvaises années être simplement pâturées ; non seulement les estives conditionnent l'alimentation du troupeau lorsque les parcours de vallée ne sont plus exploitables, mais elles organisent également, par les systèmes de garde collective ou déléguée aux actifs les moins productifs, la

disponibilité en main d'œuvre au moment les plus tendus du calendrier productif.

L'autre source d'intégration des activités repose sur cette gestion de fait, implicitement déléguée par l'État, des principales ressources primaires par les anciens dispositifs coutumiers. La totalité des eaux d'irrigation, l'immense majorité des estives relèvent de ces dispositifs historiques. Le domaine forestier demeure le lieu d'une concurrence permanente entre les deux logiques de gestion en théorie irréductibles : forêts de l'État et forêts villageoises. Mais ici encore la réalité de terrain laisse percevoir, au prix de formes de corruption généralisée, parfois au détriment des usagers, au prix d'ambiguïté des discours et de négociations informelles sur fond de concurrence entre ces deux logiques, une gestion de fait encore largement villageoise (voir Aubert).

« Ici, si tu vas couper le bois dans la forêt, si le garde t'attrape, il te met une amende. Pourtant, les Ayt Lkhoms⁴ disent que la forêt leur appartient. Ce n'est pas logique ! Si la forêt appartient au forestier, il faut que ce soit lui qui décide quand on va couper. Et s'il existe une forêt pour chaque village, à quoi sert le forestier ?⁵ »

L'infini tissu de négociations, de connivences, de décisions largement implicites, de compensations entre acteurs que cette situation entretient contribue largement à maintenir un système social à la fois fortement intégré et relativement spécifique et autonome, difficilement décryptable en première observation. Les échanges négociés de ressources, entre tous les niveaux d'acteurs présents ou influents sont certainement au cœur du maintien de ces systèmes sociopolitiques. C'est ainsi une intégration spatiale des ressources constituée en réseau de dépendances, et qui devient garante de la paix sociale, comme le signalent Garrigues-Cresswell & Lecestre-Rollier (2001) à propos du Haut Rherhaya.

Dans le même ordre d'idée, mais à l'autre extrémité du spectre des niveaux d'organisation, la globalisation, qui n'a jamais été ici absente, est aujourd'hui active selon des canaux très divers. Ainsi par exemple, les produits de l'arboriculture et de l'élevage sont en parti globalisés, puisque conduits par

⁴ Une sous fraction des Ayt Mihya, à l'aval de la vallée des Ayt Bouguemmez

⁵ Un homme d'Ayt Ziri, mai 2007, *in* Aubert, 2010 : 205

des négociants du Sud marocain ou vendus sur des marchés situés dans les grandes villes marocaines. Il en va de même de la transformation des accords historiques de transhumance entre piémonts sahariens et estives de l'Atlas en relation avec la généralisation de la motorisation dans tout le Maroc (Bourbouze). Les exemples de cette insertion du *global* dans le *local*, mais également du local dans le global sont foisonnants, qu'il s'agisse des pratiques de tourisme associatif mobilisant largement le réseau « franco-bougmazi » et le réseau internet ou des injonctions de bailleurs internationaux pour le développement agricole et social de la vallée. Toujours étonnantes — on ne s'attend pas à trouver un téléviseur écran plat dans une demeure de terre du fond de la vallée — ces interactions confirment le constat des sciences sociales selon lequel le local ne peut plus être considéré en dehors de ces inter-pénétrations, génératrices de dynamiques, de changements, mais également de la permanence dynamique, "toujours en construction", d'un certain mode d'organisation sociale, économique et politique.

Territoires, terroirs et pouvoirs : les fondements de l'organisation coutumière

La mise en valeur intègre l'ensemble des ressources, dans une infinité de combinaisons d'importances relatives, au sein d'unités sociales complexes. Les zones de montagne peuplées par les berbères sont connues pour le maintien d'un droit coutumier issu des traditions locales. Le protectorat français l'avait encouragé pour tracer une limite entre un Maroc berbère et un Maroc arabe. L'éloignement de la vallée des centres de décisions du Makhzen, son enclavement relatif qui a duré longtemps au regard des moyens modernes de communication, ont certainement favorisé le maintien de ces institutions dans un fonctionnement tout à fait effectif de fait sinon de droit.

Takat, unité familiale de coordination de la mise en valeur

Les activités intégrant l'ensemble des ressources sont aujourd'hui pratiquées, dans le plus grand nombre des cas, par des "familles" (*takat*, plur. *takatine*). Ce sont en réalité des groupes familiaux comportant parfois plusieurs foyers

au sens strict, c'est-à-dire des cuisines aujourd'hui séparées et également parfois des familles et des travailleurs affiliés et hébergés. Cette unité, *takat*, fonctionnant souvent sous le contrôle de l'aïeul ou de l'un des frères (qui n'est pas nécessairement l'aîné), semble aujourd'hui encore assurer la gestion effective et le partage plus ou moins solidaire des ressources.

Chaque *takat* constitue un système complexe de mise en valeur qui articule les grandes composantes de la production : cultures pluviales (*bour*) et irriguées, droits d'accès aux forêts et aux estives ; et au-delà cet ensemble d'activités d'autres natures, commerciales ou touristiques, avec des solidarités qui la lient encore aux membres de la famille émigrés dans des villes (figures 35A & B).

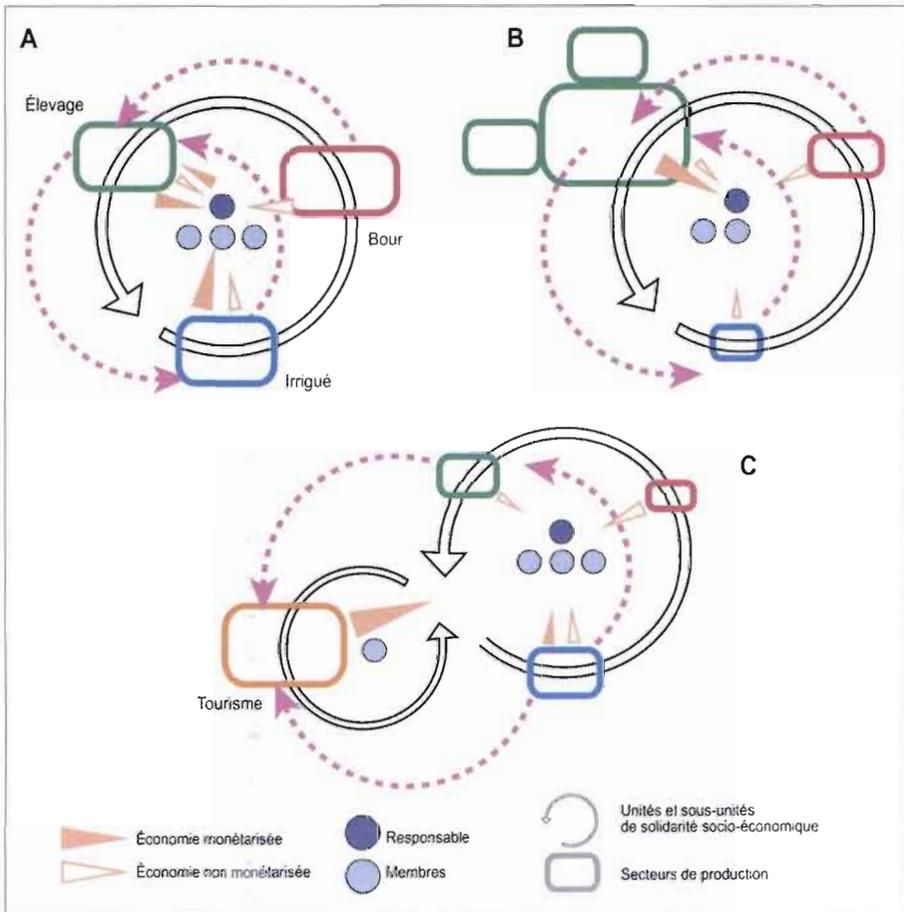
De manière un peu caricaturale, la variété des combinaisons étant quasiment infinie, chaque frère, avec son foyer se spécialise dans l'une de ces activités mais les biens patrimoniaux et décisions stratégiques demeurent plus ou moins communs. On perçoit donc la difficulté qu'il y a de caractériser une exploitation agricole au sens européen, l'agro-sylvo-pastoralisme se combinant avec d'autres activités. Il en va de même pour la définition de l'exploitant, puisqu'un collectif partiel utilise de façon combinatoire des ressources diverses. De plus, l'exploitation est souvent mise en œuvre par des travailleurs ruraux aux statuts très incertains mais toujours dépendants. Il est ainsi ardu de déceler les stratifications sociales : riches, pauvres et très pauvres agrègent souvent, en les dissimulant, leurs différences sociales comme économiques autour d'une famille qui estompe ces hiérarchies et les plonge dans des réseaux de solidarités culturellement obligatoires.

Des unités de solidarité sociopolitiques ou territoriales : les *ighs*

L'ensemble de ces groupes familiaux se réclamant d'un ancêtre commun, plus ou moins mythique, forme un *ighs* (os). Cette unité identitaire et historique est souvent fondée sur d'anciennes alliances mobiles et provisoires, dont l'importance semble s'atténuer. *L'ighs* était, et reste encore souvent, l'unité de stratégie sociopolitique, qu'il s'agisse de contribuer aux diverses formes de pouvoir ou de se situer dans les processus électoraux.

C'est également le niveau d'organisation le plus élevé reposant sur une filiation réelle ou supposée et qui tente de remonter aux ancêtres fondateurs du village. On observe, bien que rarement, l'existence d'*ighs* non fondés sur une parenté, qu'elle soit réelle ou fictive, mais sur des unités de résidence au sein des douars.

Figure 35 : La takat, intégratrice des ressources, vallée des Ayt Bouguemmez



Source : J.-P. Cheylan, 2007

D'une portée identitaire, c'est-à-dire génératrice d'identification par l'appartenance, *l'ighs* établissait et rompait les réseaux d'alliances au sein du

village et de la fraction, voire au-delà. Comme nous le verrons plus loin, il semble encore fonctionner, en particulier dans les rapports complexes entre pouvoir coutumier et pouvoir formel.

Taqbilt et jmaâ, la « république villageoise » ?

Le douar, "village", est demeuré ici le niveau d'organisation le plus évident : identitaire, organisateur, gestionnaire, interlocuteur vis-à-vis des autres organisations, et également lieu d'émergence d'innovations organisationnelles. Il constitue la plus petite unité sociopolitique formelle, bien qu'elle ne soit pas reconnue par l'autorité publique. Le territoire et le groupe social (*taqbilt*⁶) sont bien délimités, principalement par accord et confrontation avec ses voisins (figure 34). Il comporte un terroir au sens classique (*ager-saltus-sylva*) généralement connexe et doté de l'ensemble des ressources locales. Les règles d'usage des ressources, héritées de l'histoire mais constamment adaptées, sont produites au sein de cet espace et des amendes sont appliquées aux contrevenants, par divers dispositifs effectifs et consensuels.

Le douar est géré par la *jmaâ*, l'assemblée des chefs de foyer qui prend toutes les décisions le concernant et se réunit tous les vendredis, à la mosquée. Sans prendre la forme occidentale d'une "démocratie villageoise", telle que l'ont souvent considéré certains spécialistes du Maroc (Montagne, 1930), la *jmaâ* constitue plutôt, ce qui fut reconnu par la suite, une oligarchie (Montagne, 1951). Au sein de cette oligarchie, des familles puissantes et dotées de prestige, les "grands", exercent le pouvoir principalement selon le mode du consensus, souvent partiel et quelque peu contraint, en partage et en alternance sous la responsabilité d'un *amghar* désigné par ses pairs. La *jmaâ* produit les règles et exerce la justice coutumière. Les conflits non résolus sont portés devant le *caïd* ou le juge du tribunal communal (*hakem*). La *jmaâ* désigne, appointe ou dédommage, le ou les agents délégués à la gestion des ressources et des affaires locales, désignés par des vocables divers, issus de la langue berbère ou arabe : *amghar*, *moqqadem*, *cheikh*, *amassai*, *naïb*...

⁶ Le terme *taqbilt* désigne toute unité socio-spatiale d'ordre politique du douar à la tribu (Lecetre-Rollier, 1992).

La *jmaâ*, conserve de l'histoire des compétences de représentation extérieure du village : auprès des autres douars voisins immédiats, auprès des organisations hiérarchiques coutumières de niveau supérieur – fractions et tribus- et également lors des négociations intertribales concernant en particulier les droit d'usage des *agdals* pastoraux et des estives. Elle contribue également, informellement mais de façon effective, à la conduite des relations et négociations entre le pouvoir coutumier et le pouvoir formel. La *jmaâ* et ses agents constituent le lieu privilégié de négociation des très nombreux échanges de ressources, entre formations coutumières, échanges qui simultanément garantissent l'accès minimum à des ressources diversifiées, même à celles qui sont localement absentes, et tissent des réseaux d'interdépendances qui garantissent les capacités de coordination entre les acteurs et en sont les canaux privilégiés. Même si ce réseau de compensations ne repose sur aucune organisation explicite ou formelle, et peut-être même parce qu'elle ne définit pas un lieu de pouvoir constitué, la *jmaâ* peut être considérée comme l'une des pièces maîtresses de l'équilibre dynamique de la composition des pouvoirs coutumiers ; en quelque sorte un niveau d'organisation "absent" mais performant !

Le mode de décision, le plus souvent par "consensus", a attiré de nombreuses critiques jugeant la *jmaâ* peu novatrice voire immobiliste. En fait, ces consensus ressemblent à des compromis socialement acceptables et acceptés, parfois du bout des lèvres. Les décisions sont prises par les plus grands mais les moins puissants n'ont pas réellement la possibilité de refuser. C'est ainsi qu'émergent des "*jmaâ* alternatives", ou "*jmaâ* des jeunes" où ces pouvoirs sont bien sûr reproduits. Aujourd'hui ces nombreuses initiatives novatrices, notamment les comités de village (Romagny & al., 2005), tendent à adjoindre à la *jmaâ* des formes de pouvoir plus associatives et dynamiques qui tentent de maintenir son périmètre de compétences.

Fractions, tribus et systèmes intertribaux

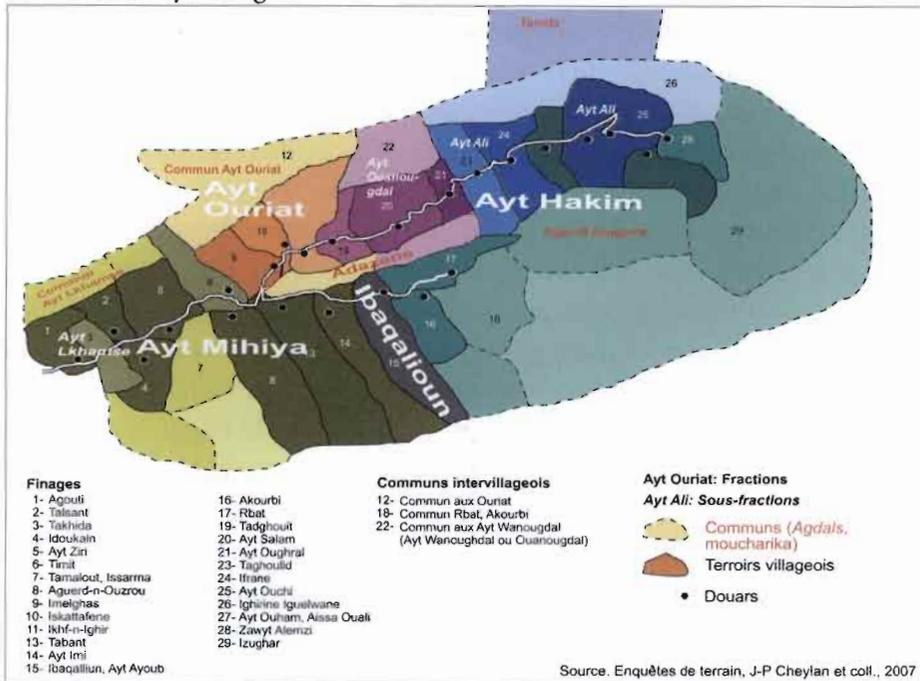
Le terme « grande *taqbilt* » est utilisé pour désigner la *taqbilt* d'un ensemble de douars, eux-mêmes constitutifs d'une *taqbilt*. Ils peuvent être réunis par la notion de "fraction" au sens du protectorat, c'est-à-dire "sous-tribu", ayant

plus ici valeur de véritable tribu, ensemble sociopolitique et identitaire structuré. Dans la vallée des Ayt Bouguemmez, les Ayt Mehiya, Ayt Hakem et Ayt Ouriat (carte 19) sont des entités incontournables, unanimement reconnues historiquement et au plan identitaire. Cette division laisse demeurer quelques zones d'incertitude, quelques villages n'entrant dans aucun de ces trois groupes, ou pas toujours et pas de façon clairement décidable du point de vue historique ou encore ayant explicitement changé de groupe. Identité et appartenance contribuent donc à spécifier les frontières du groupe social selon des modes dynamiques, flexibles, adaptables et contextuels (Barth, 1969). Ces fractions, même si souvent, elles ne se sont pas réunies depuis longtemps, déterminent un niveau de solidarité qui continue de fonctionner, et ceci d'autant plus que certaines partagent des ressources communes, par exemple l'*agdal* pastoral Aguerd Zougarné pour les Ayt Hakem (Genin et al.), deux communs forestier (*moucharika*) pour les Ayt Ouriat (carte 19). Ces communs n'ont que rarement pour ayants droit l'ensemble des membres de la fraction même s'il semble bien qu'ils contribuent fortement à son identité et sa délimitation.

De la même façon, les ressources en eau sont partagées entre les villages : rares sont ceux qui disposent d'une source leur appartenant et ne desservant qu'eux. Aucun village n'irrigue son terroir avec une seule source. Les canaux sont donc quasiment tous intervillageois, la plupart gérés par un accord interdouars qui en spécifie les droits. Néanmoins, dans la plupart des cas, les accords portant sur l'appropriation commune d'une source ne suffisent pas à constituer un groupe social, c'est-à-dire un groupe reconnaissant l'existence d'un lien autre que cet accord de paix pour l'usage de l'eau. Il semble, du point de vue de la constitution des identités, que les accords d'*agdal* ou d'estives soient plus à même de contribuer à des identités reconnues.

Au-delà des aspects anecdotiques de ces partages de ressources entre douars, et au-delà de leur complexité historique, il faut retenir que ce système d'accords complexes permet grosso modo à chaque village d'accéder à l'ensemble des ressources nécessaires, au moins partiellement sinon de manière égalitaire.

Carte 19. Alliances autour des ressources : l'organisation socioterritoriale de la vallée des Ayt Bouguemmez



Source : Enquêtes de terrain, J-P Cheylan et al., 2007

Ce tissu complexe d'accords constitue donc un niveau assez spécifique de gestion, structuré et réglementé. Il ne conduit pas, ou très rarement, à l'émergence d'un dispositif institutionnel. Il semble dès lors que ces sociétés toujours défiantes envers toute émergence de pouvoir structuré, d'ordre supérieur à la "tribu" (au sens identitaire), préfèrent conserver au sein de cette complexité à la fois des moyens de contrôle ou de pression, et une souplesse garante d'une adaptabilité et de capacités de transformation quasi infinie. Au fond, le caractère informel de ces modes d'organisation, fondés et structurés par leur adaptabilité et leur faible mémoire historique, garantit leur pérenni-

té. En revanche, un mode d'organisation abandonné est un mode d'organisation oublié.

Dans de nombreuses régions du Maroc, les tribus ou les confédérations constituent des entités historiques et sociales (Hart, 1981). Dans la vallée des Ayt Bouguemmez, la situation semble plus paradoxale. Si les Ayt Bouguemmez constituent, du point de vue de leurs voisins et de ceux qui identifient cet espace, une société dotée d'une histoire longue, d'une identité socioterritoriale évidente et que lorsqu'ils déclinent leurs appartenances segmentaires, l'auto-identification des habitants commence bien par « Ayt Bouguemmez », tout regard quelque peu éclairé discerne très rapidement le complexe système d'alliances et d'antagonismes dynamique et permanent dont nous venons de donner quelques briques constitutives, et, nulle trace, ni historique ni orale, d'une réunion de l'hypothétique grande *taqbilt* n'est décelable (Lecestre-Rollier, 1992). Il n'est donc pas sûr que ce bel « ensemble naturel » qui satisferait une géographie quelque peu archaïque ait réellement constitué une tribu au sens coutumier. En revanche les Français, après la "pacification" dans les années 1920-30, ont bien constitué cette "tribu" au sens des bureaux des affaires indigènes. Peut-être n'observons-nous ici que la trace d'un système de regroupement volontariste et fortement exogène.

Leff, tadda et igurramen : des institutions "oubliées" ?

D'autres organisations coutumières ont contribué à former les tissus sociaux et organisationnels de la montagne. Mais leurs traces semblent aujourd'hui ténues. Les *leff*, alliances principalement guerrières de tronçons de tribus, de fractions, voire d'*ighs*, semblent avoir eu ici principalement une fonction opportuniste et éphémère (Lecestre-Rollier, 1992) dont il ne reste trace que dans les propensions à travailler et échanger entre douars. D'une autre façon, les pactes de co-lactation (*tadda*) qui unissaient des familles de tribus distantes, souvent le long des chemins des transhumances, dans une alliance durable et assimilée à une fratrie de lait, ne semblent plus subsister que dans la

⁷ En témoigne, par exemple, le partage de l'eau par quartiers lignagers à Ibaqalliun, quasi-perdu dans les confins de la mémoire des anciens, alors qu'il avait cours jusque dans les années 1970-1980.

mémoire familiale... peut-être également dans la valorisation de ces réseaux sociaux pour l'établissement des parcours touristiques de randonnée ! De même, l'autorité de puissantes *zawya*, Ahansal en particulier, ne subsiste que dans les souvenirs, mais une évidente considération maintient un fort prestige pour tout individu pouvant se réclamer de leur ascendance, même partielle voire utérine totale. Les tentatives de relais de ces institutions d'arbitrage, sous l'impulsion du pouvoir colonial puis de l'État, n'ont pas été en mesure de renouveler ces institutions, ni même d'assurer pleinement leurs fonctions. Les conflits de plus en plus nombreux, en particulier autour de la sédentarisation des transhumants en altitude et de la mise en culture de parties d'estives, aboutissent de plus en plus fréquemment devant les tribunaux, parfois jusqu'aux derniers recours envisageables.

Les innombrables accords intervillageois, d'autant plus innombrables qu'ils relèvent souvent du domaine du consensus et du droit de l'honneur, n'en demeurent pas moins l'instrument d'intégration de la gestion des ressources sur l'ensemble de la vallée et des droits distants de ses communautés. C'est probablement de cent à cent cinquante accords qui fonctionnent pour le seul domaine du partage intervillageois de l'eau. Les *agdals* font également l'objet d'un grand nombre d'accords, rarement formels, bien qu'un cas existe sur celui l'*Agdal* de Tamda (Igourdan) doté d'une reconnaissance formelle des droits. Cette gestion est parfois matérialisée par la présence d'un *naïb* délégué par la communauté ayant droit. À ces accords de partage, s'ajoutent des relations de réciprocité intervillageoises compensant l'usage d'une ressource par une autre ; l'usage de l'eau, par exemple, est souvent compensé par un accès aux *agdals* forestiers. Les accords d'estive mettent en jeu des tribus lointaines, jusqu'à 200 kilomètres, avec lesquelles les parcours d'hiver et d'été ont été utilisés en réciprocité. Compte-tenu de l'importance de ces accords au quotidien, et de leur nombre, la quantité de conflits demeure assez modeste, d'autant que ceux qui émergent deviennent souvent le cœur d'un réseau de conflits itératifs, enchâssés, compensatoires qui défraient la chronique de la vallée. Mais ils sont tous, *in fine*, l'expression d'un unique conflit entre les communautés, plus profond et de portée devenue générale. Des méthodes de résolution de ces conflits sont culturellement admises, reposant souvent sur la désignation d'un comité de sages composite, c'est la forme la plus classique de la "justice berbère", plus "résolutionnelle", attachée aux résul-

tats plus qu'aux procédures et formalismes. Lorsque ce niveau de résolution est épuisé par la négative, les parties en présence -surtout si elles sont dotées d'une certaine puissance économique ou d'un fort capital social- n'hésitent pas à recourir à tous les niveaux de justice disponibles, du juge communal à la cour de cassation. Certains de ces conflits sont donc dotés d'une durée et d'une publicité fort étendue.

Depuis la pacification, ce système coutumier a bien sûr été en présence de la loi formelle et de ses émanations successives en termes de compétence. Sans antagonisme frontal, mais avec une activité permanente de greffe et d'interprétation locales, les institutions nées de l'affirmation de l'État, colonial puis marocain, sont dotées ici d'une réalité toute faite d'adaptations, d'interprétations et d'ajustements permanents.

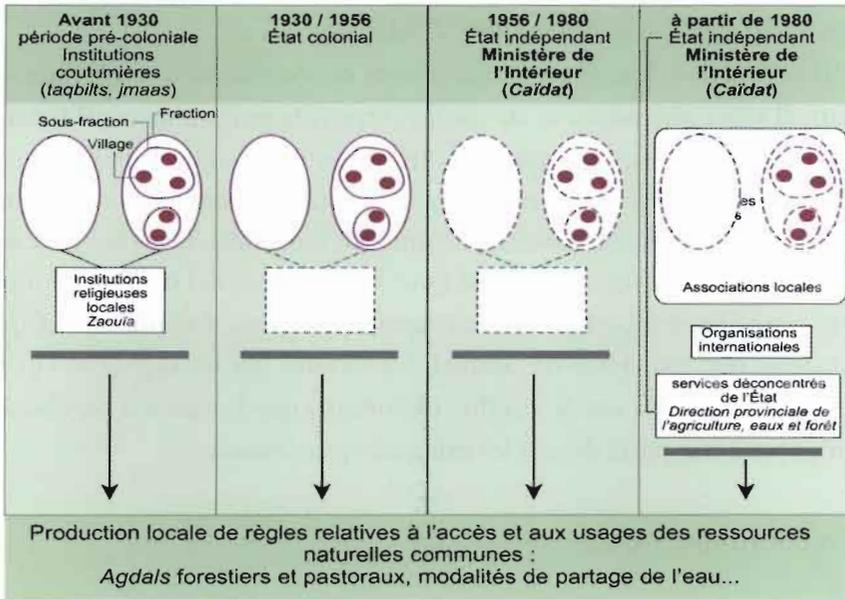
Complexification du paysage institutionnel : les institutions « modernes »

Depuis la soumission des populations Ayt Bouguemmez au protectorat, entre 1920 et 1930, il y a eu trois principales étapes dans l'introduction d'institutions « modernes » dans la vallée (figure 36). La représentation locale du ministère de l'Intérieur par le *caïdat* a été introduite progressivement depuis les années 1930. Ensuite, dans les années 1980, une commune rurale a été créée à Tabant. Enfin, depuis une dizaine d'années, des associations formelles sont constituées localement ou imposées par les administrations publiques.

Une représentation du Makhzen : le caïdat

Les officiers du protectorat avaient pour stratégie de contrôler les montagnes berbérophones en obtenant des alliances avec des chefs "tribaux" qu'ils appelaient "*caïds*". Au moment du protectorat, les Ayt Bouguemmez étaient sous l'autorité de deux grands *caïds* représentés dans la vallée par des *amghar* (chefs). Ils furent nommés *cheikh* par les officiers des affaires indigènes.

Figure 36. Chronologie du paysage institutionnel dans la vallée des Ayt Bouguemmez



Source : B. Romagny, L. Auclair, A. Elgueroua, 2008

À l'Indépendance, le Makhzen a repensé le rôle de ces élites locales (Leveau, 1985). Peu à peu, les chefs issus de l'élite "ancienne" ont été remplacés par des fonctionnaires de l'État. Les anciens *caïd* et *cheikh* demeurent aujourd'hui des personnages puissants, économiquement et politiquement. En 1980, est créé le *caïdat* de Tabant. Un *caïd*, fonctionnaire du ministère de l'intérieur, assure la représentation administrative, policière et judiciaire du Makhzen. Ses fonctions sont multiples : jugement des délits mineurs, règlement de certains conflits et, implicitement, contrôle de toutes les activités des villageois. Le *caïd* est assisté par un réseau de *cheikh* et de *moqqadem*. Chaque *moqqadem* s'occupe d'un territoire comprenant plusieurs villages, et chaque *cheikh* supervise plusieurs *moqqadem*. Dans les années 1990, l'état a tenté de contrôler les douars. Comme il existait déjà des chefs de village dans l'organisation communautaire, on a tenté d'étendre leurs fonctions à celles de représentants du douar auprès du *caïd*. La désignation de *naïb*, représentant, devait officialiser cette nouvelle fonction du chef de village. Mais, la

plupart des villages ont refusé ce lien officiel entre leur chef et le *caïd*. Dans la majorité des villages, le chef a donc pris le nom de *naïb*, mais il n'exerce que ses anciennes fonctions sans liens affichés avec le *caïd*.

Par sa fonction, le *caïd* est amené à juger des conflits non résolus par les *taqbilt*. Il s'agit généralement de conflits intervillageois ou de conflits interpersonnels récurrents. La plupart des litiges liés à la gestion de l'eau concernent le non respect du tour d'eau, ceux concernant les estives portent généralement sur des mises en culture de communs pastoraux. Dans la vallée des Ayt Bouguemmez, le recours au *caïd* pour le règlement des conflits a longtemps été évité. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, il semblerait, d'après les anciens, que davantage de conflits non résolus par les *taqbilt* soient portés devant le *caïd*. En cas de conflits importants que le *caïd* n'a pu résoudre, le litige peut être porté devant les tribunaux provinciaux.

La commune rurale

À l'époque du protectorat, des communes administratives sont créées au Maroc, le président de la commune administrative doit remplacer l'*amghar* de tribu, et les élus représenter la population dans ces « *jmaâ* administratives ». Un tribunal coutumier est créé, dans lequel le juge doit être garant du droit coutumier de la tribu. En 1965, les communes administratives sont transformées en communes rurales. Il s'agit, à l'Indépendance, de se libérer de l'influence des *caïds*, et des liens qu'ils entretiennent avec le protectorat. Leveau (1985) explique que les communes rurales sont devenues des tremplins pour les élites politiques locales.

La commune rurale de Tabant a été créée en 1982. Elle couvre l'ensemble de la vallée des Ayt Bouguemmez. Le découpage des circonscriptions électorales correspond, *grosso modo*, aux unités socioterritoriales endogènes (les douars). Malgré la ressemblance apparente de la commune rurale avec l'institution traditionnelle, elle participe d'une stratégie de contrôle politique des tribus par la destruction des solidarités traditionnelles. Sur le plan de la repré-

sentativité sociale obtenue par les scrutins, nous ne ferons référence qu'à un document officiel qui cependant en atténue largement la légitimité⁸.

La commune rurale intervient dans la gestion des ressources à travers la résolution de conflits par le biais du *hakem*, juge du tribunal coutumier. Les villageois évoquent quelques litiges portant sur le respect du tour d'eau, réglés au tribunal coutumier de la commune rurale. En réalité, les rôles du *caïd* et du *hakem* dans le jugement des conflits se confondent. Aussi, le choix de l'un ou l'autre de ces médiateurs locaux dépend à la fois de la proximité physique et des affinités politiques et familiales. La commune rurale est intervenue à plusieurs reprises pour le financement de canaux d'irrigation, depuis les années 1980, en permettant d'obtenir une aide financière de l'État pour l'achat de matériaux de construction. Selon les villageois, il semble que dans plusieurs cas, ces aides soient survenues dans des périodes préélectorales, et qu'il y aurait eu des détournements de fonds qui les auraient dissuadé d'avoir de nouveau recours à ces aides. G. Fay (1988) a constaté que l'échec d'un certain nombre de projets gérés par les communes rurales a conduit l'État marocain à repenser les unités de gestion des projets. L'unité la plus pertinente étant le douar, on se tourne désormais vers les associations d'usagers.

Nouvelles institutions : les associations imposées, les associations politisées, les comités de village

La Banque Mondiale a tenté d'insérer dans ce dispositif des associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) dans le cadre du programme de développement rural intégré en zone de petite et moyenne hydraulique (DRI-PMH). Dans le domaine de l'irrigation, ce programme vise à améliorer la performance hydraulique des réseaux de canaux par la remise en état et la modernisation des équipements hydro-agricoles existants. L'amélioration et la gestion de l'entretien de ces infrastructures doivent être, à terme, assurées par les bénéficiaires organisés en associations. Le projet affiche comme objec-

⁸ Le très officiel rapport *50 ans de développement humain et perspectives 2025* décrit ainsi la légitimité des processus électoraux : « Au moins trois "conclusions clefs" si l'on devait résumer l'état des campagnes électorales : campagnes prématurées, trafic d'influence, intervention de l'administration de manière active pendant longtemps puis passive/négative ou à la limite tolérante devant le poids de la mal élection » (Abouddrar 2007).

tifs : « la mise en œuvre d'une approche locale, globale et cohérente à travers la programmation territoriale et l'intégration des actions de l'administration » ainsi que « la responsabilisation des acteurs en matière de définition des options de développement, de co-financement et d'entretien et de maintenance des équipements réalisés ». Efficience et modernisation devraient conduire à des améliorations, en particulier en matière de gestion et de recouvrement de taxes d'entretien passant par la création de ces associations. Ces nouveaux dispositifs, "nécessairement" dotés d'une composante participative, ont été particulièrement peu intégrés au sein des pratiques dont nous venons de voir qu'elles sont relativement complexes. Le résultat principal semble être une greffe mal assurée. Les nouvelles institutions ne constituent qu'un dispositif supplémentaire permettant à des notables de renforcer ou d'asseoir leur importance. Peut-être faut-il voir là un processus autorisant l'émergence de nouveaux notables, entrepreneur et entrepreneurs, dégagés des anciennes divisions en fractions, conformes à un modèle prôné par les bailleurs de fonds internationaux ?

Parallèlement à la création de ces associations "exogènes", on assiste à la formation d'un autre type d'association par les habitants de la vallée eux-mêmes, bien que souvent sous l'impulsion d'ONGs internationales. Il existe en effet une obligation de confier les aides internationales pour le développement local à des associations "représentant les intérêts de la population". La première d'entre elles a été créée en 1998, dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée avec le ministère des Affaires Etrangères français et le programme concerté Maroc. Le bilan des activités de cette association apparaît mitigé. Cette association est constituée de membres de familles historiquement importantes et de nouvelles élites économiques, ou dotées de capital social, y compris religieux. Il n'est pas certain que ses dirigeants fassent très nettement la distinction entre les champs politique et associatif. Bien qu'officiellement apolitique, cette association est fortement investie dans les jeux électoraux, ce qui la place en concurrente directe avec la commune rurale, au sein de laquelle pourtant nombre des membres de l'association ont été élus. D'après les réflexions de chercheurs marocains sur le phénomène associatif au Maroc, cette politisation des associations semble généralisée (Ghazali, 1989 ; Chaker, 2000). On observe d'ailleurs, dans les Ayt Bouguemmez, à la veille de chaque élection, une création massive d'associations à

but divers, recrutant parfois dans le périmètre d'institutions coutumières et visant à motiver diverses couches de populations à voter pour leurs financeurs. Il apparaît également, à l'occasion de projets spécifiques, des associations dont l'implantation locale semble éphémère, sinon opportuniste. Il existe aujourd'hui plus d'une trentaine d'associations, dont au moins cinq ont perduré plus d'un an. La vie sociopolitique, au sens européen strict, semble donc s'animer progressivement, les associations en sont les manifestations les plus visibles.

Permanence d'un système adaptable ou dégradation des formes d'organisation « traditionnelles »

La présentation du paysage institutionnel de la vallée des Ayt Bouguemmez montre que de nouvelles institutions ont été intégrées au système préexistant depuis le protectorat. Il n'y a pas de supplantation d'une institution par une autre. On observe plutôt une superposition et une articulation sociale complexe des niveaux institutionnels. Ainsi, par exemple, dans le domaine de la résolution des conflits, les villageois ont adopté les diverses institutions qui leurs sont proposées. Les Ayt Bouguemmez ont recours, selon leurs affinités, leurs convictions ou leurs problèmes à la *taqbilt*, au *caïd*, au tribunal coutumier ou aux tribunaux de province. L'intégration de ces institutions a bien sûr modifié le mode d'organisation sociopolitique communautaire.

Le recul des institutions à l'échelle intervillageoise, les *taqbilt* de tribu et de fraction, avait déjà été amorcé avec la pacification des montagnes et la fin des guerres tribales au début du 20^e siècle. De même, le contrôle et la délimitation des territoires pastoraux par l'administration ont progressivement rendu caduque le besoin de contrôle et de protection guerrière des hauts pâturages par les tribus. L'introduction d'institutions formelles par l'administration représente donc une autre étape de la politique d'intégration des populations rurales au royaume marocain. Toutefois, malgré la complexification des découpages territoriaux, on observe que l'unité villageoise, avec sa *taqbilt*, est restée l'unité pertinente, à défaut de toute compétence institutionnelle, de gestion des ressources collectives. Les institutions modernes n'ont pu s'y substituer. Le maintien des *taqbilt* villageoises

a été constaté dans d'autres régions du Maroc (Amahan, 1992 ; Mahdi, 1999).

Les rapports entre l'État et les pouvoirs coutumiers sont nombreux, complexes, très changeants et souvent équivoques. Si l'État ne reconnaît légalement aucune forme de pouvoir coutumier, il n'en accepte pas moins à la fois leur existence, leur importance et implicitement leurs compétences puisque aujourd'hui ces institutions "désuètes" et "en voie de disparition" demeurent, par délégation implicite et conditionnelle, les gestionnaires principaux et souvent exclusifs des ressources communes. Depuis l'indépendance, l'État a pris soin de ne pas imposer avec un niveau trop contraignant les innombrables règlements totalement en contradiction avec cette forme de pouvoir et de gestion collective des ressources. En tolérant la plus grande diversité "d'arrangements" entre agents de l'État et pratiques observables sans jamais instaurer de droits explicites et reconnus, l'État tire les bénéfices d'une gestion déléguée tout en maintenant sa capacité permanente et instantanée de rompre ces accords implicites.

Sur le plan de l'organisation sociale, institutionnelle et politique des Ayt Bouguemmez, nous l'avons vu, de nombreux changements sont en cours, en particulier du point de vue de la mise en pratique des institutions autres que celle du village. Ces changements, renforcés par le constat d'implication de plus en plus faible des jeunes dans les affaires du village, voire de contestation des prises de décision de la *taqbilt*, viennent questionner les processus en cours : "l'ouverture" de la vallée aux influences extérieures, que ce soit par la croissance exponentielle du tourisme, par les programmes de développement initiés par les bailleurs de fonds internationaux ou des ONG, par l'influence de plus en plus prégnante d'institutions étatiques etc. va-t-elle à l'encontre des pratiques fondées à la fois sur un héritage collectif et sur l'entretien et la reproduction de liens sociaux centraux, clés de voûte de cette infrastructure sociale, politique et technique ? Faut-il voir dans les changements décelables, un éclatement du système social ou un ajustement, donc une continuité de ce façonnage jamais terminé comme l'analyse Ostrom (1992). Sur ce sujet, les opinions divergent, de la Banque Mondiale à l'État marocain, en passant par les jeunes et les anciens de la vallée. Nous nous accordons néanmoins, pour notre part, à voir ici l'étonnant dynamisme de ces sociétés habituées depuis des siècles à gérer des aléas... pas seulement climatiques ! Ce point de

vue est partagé par l'anthropologue B. Lecestre-Rollier (2002) qui caractérise ainsi les relations entre l'État et les communautés : « Si les vallées du Haut Atlas sont depuis longtemps en contact avec le Makhzen, jamais jusqu'à présent le pouvoir « makhzien » n'a réussi à imposer totalement son contrôle. Au contraire, la force des logiques locales l'a toujours emporté. Pour les élites rurales, l'administration, les ONGs, les projets de développement sont, d'une manière générale, des ressources que l'on a apprise à mobiliser et qui offrent d'ailleurs, aux dépens de toutes ces institutions, bien des occasions de nourrir les conflits locaux à des fins politiques, foncières, honorifiques ».

Ici la "nouvelle donne" de la globalisation, les nouvelles ressources (les ONGs, l'argent des bailleurs, par exemple), semblent intégrées au système social, pérennisant au passage des formes parfois renouvelées de domination, de hiérarchie, bien proches du système coutumier... au moins pour un temps.

Des pouvoirs, de leur efficacité et de leur degré de formalisme

Le panorama institutionnel effectué ici repose sur l'observation de relations sociales qui se construisent et se transforment à travers l'histoire qui est illustrée par l'organisation collective du partage des ressources. Un des fils conducteurs de cette histoire repose sur le rôle des "grands". Ces élites du passé, leur rôle, leur statut se renouvellent, évoluent, comme nous l'avons vu à travers leur contribution à l'intégration d'institutions nouvelles. Le jeu qui se déroule aujourd'hui autour de ces institutions, en particulier les associations de développement, les conseils de village ou comités de gestion, est un jeu politique qui contribue à renouveler les formes de pouvoir locales. Ce processus se traduit par la coexistence de plusieurs formes de pouvoir qui permettent de rendre compte des transformations en cours, mais également de certaines permanences.

Dans le domaine de la gestion collective des ressources, la plus évidente de ces formes de pouvoir est celle que l'on pourrait qualifier « d'effective-informelle-visible », comme les *jmâa* et leurs formes renouvelées, les conseils de villages, les associations de développement local, vecteurs des réseaux

d'influence et propédeutiques au pouvoir formel. Cette forme de pouvoir est associée à une autre forme de pouvoir « informel-invisible » (à l'observateur extérieur) mais notoire : les accords intervillageois d'échange et de gestion des ressources aux niveaux spatiaux supérieurs au village, ou dans un autre registre, la part encore efficiente du pouvoir du Makhzen, qu'elle concerne l'accréditation de notables et surtout de néo-notables ou le "suivi" des élections.

Parallèlement à cela s'exercent des formes de pouvoir « formel-ineffectif » comme les nouvelles AUEA, appropriées par les réseaux sociopolitiques du pouvoir, ou encore la commune rurale, de création récente et aux attributions mal définies et peu financées, mais qui restent un lieu de renforcement des notabilités. Certaines modalités d'interventions de l'État pourraient également figurer ici. Il en va de même d'un certain héritage technocratique du protectorat et de la formation en coopération de nombre des responsables d'échelons de l'État. Un certain jacobinisme laissait difficilement émerger les savoir faire locaux, mais parallèlement il semble s'en satisfaire dans le cadre d'une gestion par délégation : les communautés font la plus grande partie du travail, et conservent de ce fait une part de leurs institutions. Ce dernier exemple peut être associé à une forme de pouvoir « formel mais très faiblement exercé ». Les échelons de l'État délèguent implicitement une large part de leurs compétences au pouvoir coutumier, en particulier la majeure partie de la gestion de l'espace domanial. La Banque Mondiale peut constituer un second exemple, puisqu'elle délègue la mise en œuvre de ses projets à des associations artificiellement constituées.

On observe enfin des formes de pouvoir « formel, exercé par délégation lointaine les rendant invisibles ». Ce sont par exemple les injonctions de la Banque Mondiale, qui intervient ici indirectement, par le truchement de budgets et travaux qu'elle finance et qu'elle conditionne au changement institutionnel. Elle investit ainsi indirectement la gestion technique et économique de l'eau afin d'instrumenter les injonctions du FMI en matière d'ajustement structurel qui tendent à faire payer l'entretien des ouvrages qu'elle a fait implanter⁹. Cette dernière forme de pouvoir est associée à celle

⁹ Cf. Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et Société financière internationale, 2005, Stratégie de coopération avec le Royaume du Maroc. Rapport n° 31879-MA 30 juin.

du pouvoir « travesti » qui investit subrepticement les domaines clés : la Banque Mondiale arguant de la lutte contre la pauvreté mais préparant la mise en marché de l'hydraulique villageoise ; la naissance d'une néo-notabilité économique et dotée de capital social reposant sur les injonctions du pouvoir et de la Banque Mondiale, justement à travers l'introduction d'institutions nouvelles.

Ces différentes formes, nous l'avons observé, coexistent et s'alimentent mutuellement. Quelques acteurs principaux sont en mesure de faire circuler des "biens politiques" entre ces diverses formes de pouvoir. La commune rurale, ou les dispositifs spécialisés nouveaux comme les AUEA ou les programmes de développement, offrent aux notables émergents une série de positions dotées de "biens politiques" et donc susceptibles de contribuer à leur stabilisation et à leur reproduction sociale, pour peu que l'État les agrée. Toutefois, les solidarités socioéconomiques qui fondent les liens villageois sont restées en vigueur, ce qui explique l'actuelle vitalité des *taqbilt* de douar dans la gestion des ressources naturelles. Amahan (1992) a constaté chez les Ghoujdama (Haut Atlas) ce repli des institutions communautaires vers l'unité villageoise face à l'introduction d'institutions formelles. Pour autant leur formalisme demeure relatif, les réseaux renouvelés de notables peuvent-ils être considérés comme des innovations renforçant le formalisme des institutions ? Ne constituent-ils pas simplement une nouvelle expression du "pouvoir berbère" composant avec l'État, à des niveaux d'organisation jusqu'ici quasiment informels ?

Le nécessaire écart entre les lois, règles et conventions d'une part, les pratiques observables d'autre part, prend ici des formes particulièrement étendues, profondes, reposant sur des consensus partiels et des dynamiques toujours renouvelés. Il s'agit en quelque sorte d'un art de composer. La surface des décisions et des événements demeure conforme aux exigences exogènes, ou pour le moins permet d'arguer d'une perspective de mise en conformité. Elle n'en épouse pas moins, très précisément et de façon adaptative, la forme incertaine et inventive des réalités profondes sous-jacentes. Ici les dispositifs participatifs formels se heurtent à la préexistence de pratiques participatives insérées dans le pouvoir coutumier, dont elles sont constitutives. Ces pratiques ré-émergent, à l'occasion de ces rénovations associatives ou villageoises, prennent la forme d'une participation "d'en bas", culturelle, souvent dissi-

dente, effective et efficiente même si elle n'assure pas une égalité stricte. Paradoxalement, cette participation se heurte souvent à une participation d'en haut, discursive et décrétée, mais souvent limitée à sa nécessité institutionnelle, instrumentalisée comme justification nécessaire auprès des bailleurs.

Que signifient donc ces dynamiques, celles qui se fondent sur une pratique ancienne, et finalement peut être durable, de réorganisation permanente des pouvoirs, et se heurtent au savant "oubli" des questions de pouvoir au profit d'une hypothétique gouvernance dissimulant d'autres formes de pouvoir, et surtout d'autorité ? Sans doute est-il ici plus difficile qu'ailleurs de faire croire qu'il n'y a plus de question de pouvoir ; que la disparition du mot lui-même, en particulier des documents de la Banque Mondiale, pourrait masquer ces injonctions dont l'impact, sinon l'objectif, pourrait bien être la négation de toutes formes collectives d'organisation fondées sur d'autres valeurs que le libéralisme économique. Ces formes collectives ont pourtant ici durablement nourri et organisé des sociétés qui laissent leur environnement dans un état qui n'est pas pire que nos plaines agricoles productivistes, et poursuivent leur chemin organisationnel, durablement, depuis deux ou trois millénaires, avec une inventivité qui pourrait parfois être estimée à sa juste valeur, et pourquoi pas devenir source d'inspiration, en particulier en matière de participation des acteurs à leur mode d'organisation et de décision.

Bibliographie générale

ABAAB A., BEDRANI S., BOURBOUZE A., CHICHE J. « Les politiques agricoles et la dynamique des systèmes agropastoraux au Maghreb ». *Options Méditerranéennes* série B., 14, 1995 : 139 - 165.

ABOUDRAR A. "L'évolution du processus électoral au Maroc". In *La lutte contre la corruption : le cas du Maroc*, 2007 : 355
<http://www.rdh50.ma/fr/index.asp.GT10-9.pdf>

AMAHAN A. « *Ljmaât (jemaâ)* entre archaïsme formel et dynamisme de fait dans le Haut Atlas (Ghoujdama) ». In N. El Fassi (dir.). *La société civile au Maroc*. Signes du Présent, Rabat, 1992 : 24-90.

AMAHAN A. *Mutations sociales dans le Haut Atlas. Les Ghoujdama*. MSH, Paris, éd. de la Porte, Rabat, 1998, 320 p.

AUCLAIR L., ALIFRIQUI M. « Les *agdals* du Haut Atlas marocain. Enjeux d'une recherche pluridisciplinaire », *Cahiers de recherche*, Centre Jacques Berque, 3, Rabat, 2005 : 61-79.

AUCLAIR L. « L'appropriation communautaire des forêts dans le Haut Atlas marocain ». In num. spéc. J-Y Weigel (dir.) « Les ressources naturelles renouvelables. Pratiques et représentations ». *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, 1, ORSTOM (éd.), Paris, 1996 : 177-194.

BARTH F. *Ethnic Groups and Boundaries : the Social Organisation of Culture Difference*. Bergen, Oslo : Universitets-forlaget : George Allen & Unwin, London, 1969.

BERQUE J. *Structures sociales du Haut Atlas*, Presses Universitaires de France, Paris, 1955, [1978], 513 p.

BOURBOUZE A. « Enjeux et débats sur la réorganisation des espaces pastoraux au sud méditerranée. De l'influence du *melk*, du camion, de l'orge, du marché et des *kbir* ». In *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*. Actes de colloque international, Montpellier: 190-197.

BOURBOUZE A., GIBON A. « Ressources individuelles ou ressources collectives ? L'impact du statut des ressources sur la gestion des systèmes d'élevage des régions du pourtour méditerranéen ». *Options Méditerranéennes*, Série A. In : R. Rubino & P. Morand-Fehr (éd.), CIHEAM-Institut Agronomique Méditerranéen, Zaragoza, Espagne, 38, 1999 : 289-309.

CAMPS G. « L'origine des berbères, Anthropologies du Maghreb ». In E. Gellner (dir.), les Cahiers du C.R.E.S.M, CNRS Éditions, Paris, 1981.

CHAKER A. « Le développement social au Maroc entre l'administration publique et l'administration privée : questions sur la place et la réalité du tiers secteur ». Colloque « ONG et gouvernance dans le monde arabe ». 29-31 mars 2000, 12 p.

COUVREUR G. « La vie pastorale dans le Haut Atlas Central ». *Revue de Géographie du Maroc*, 13, 1968 : 3-47.

FAY G. « Unités sociospatiales et développement rural ». *Revue de Géographie du Maroc*, Nouvelle Série, 10, 1-2, 1986 : 149- 165.

GARRIGUES-CRESSWELL M. « Pasteurs-agriculteurs du Haut Atlas occidental : *tribesmen* ou *peasants* ? » In *Production pastorale et société*, 16, 1985 : 5-31.

GARRIGUES-CRESSWELL M. « La complémentarité verticale dans le Haut Atlas ». *Bulletin Economique et Social du Maroc*, 159, 1987 : 43-52.

GARRIGUES-CRESSWELL M., LECESTRE-ROLLIER B. « Gérer les aléas. Les sociétés du Haut Atlas marocain ». *Techniques et Culture*, 38, 2001: 60-95.

GELLNER E. *Les Saints de l'Atlas*. traduit de l'anglais par Paul Coatalen, Bouchène (éd.), Saint-Denis, 2003, 299 p.

GRANGE D. « La monarchie chérifienne, jeu de pouvoir et pouvoir du temps », *Géopolitique*, 57, 1997.

HART D. *Dadda A'tta and his Forty Grandsons. The Socio-Political Organisation of the Ait A'tta of the Southern Morocco*. Middle East and North African Studies Press Ltd, Cambridge, 1981.

HERZENNI A. « Modalités de mise en oeuvre de la GPI (Gestion Participative de l'Irrigation) au Maroc ». Rabat, doc. Ronéo, 2001.

HERZENNI A. « Gestion des ressources et conditions de développement local dans la haute montagne de la province d'Azilal (Maroc) ». In *Montagnes et hauts pays de l'Afrique : utilisation et conservation des ressources*. A. Bencherifa (dir.). Faculté des lettres et sciences humaines (éd.), Série Colloques et Séminaires, 29, Rabat, 1993 : 333-346

LEVEAU R., 1985. [1976]. *Le fellah marocain défenseur du trône*. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 318 p.

MAHDI M. « Le statut collectif des parcours entre le consensus de la collectivité et l'action individualisée ». In *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides*. A. Bourbouze, B. Msika, N. Nasr, M. Sghaier, M. Zaafouri (éd.), CIHEAM-IAMM, Montpellier, 1997, 258 p.

MAHDI M., 1999. *Pasteurs de l'Atlas, production pastorale, droit et rituel*. Fondation Konrad Adenauer, Casablanca, 347 p.

MONTAGNE R. *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc. Essai sur la transformation politique des Berbères sédentaires (groupe Chleuh)*. Alcan, Paris, 1930.

MONTAGNE R. *Révolution au Maroc*, FranceEmpire, Paris, 1951.

OSTROM E. *Crafting Institutions for self-governing irrigation systems*. ICS Press, San Francisco, 1992, 111 p.

PROGRAMME CONCERTÉ MAROC. « Expériences de développement local au Maroc ». Document de capitalisation d'expériences, Composante développement local du programme concerté Maroc (2002 –2005).

STAHL P. *La Méditerranée : Propriété et structure sociale 19 - 20 siècles*. Edisud, Collection Encyclopédie de la Méditerranée, 1997, 88 p.

Références bibliographiques sur la vallée des Ayt Bouguemmez

AUBERT P-M. Des politiques internationales sur la protection de la nature à la gestion locale des ressources naturelles. Exemples dans la vallée des Aït Bouguemmez, Haut Atlas central, Maroc. Mémoire de Master 2 « *Espaces, Sociétés rurales et Logiques Economiques* » (ESSOR). Université de Toulouse 2 Le Mirail/ENGREF, programme Agdal 2006, 128 p.

AUBERT P-M, LEROY M ET AUCLAIR L. 2009. "Morrocan forestry policies and local forestry management in the High Atlas : a cross analysis of forestry administration and local institutions." *Small scale Forestry* 8 : 175-191.

AUBERT, P. M. 2010. Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines : changement social et efficacité environnementale. Dissertation. AgroParisTech, Engref, Montpellier, France.

AUCLAIR L. « L'appropriation communautaire des forêts dans le Haut Atlas marocain », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32 n° 1, 1996, 177-194.

AUCLAIR L., CHEYLAN J-P., ELGUEROUA A., RIAUX J. & VASSAS A. Acteurs, Territoires, et développement dans une montagne du Haut Atlas marocain. Une "société irrigante", agro-sylvo-pastorale, face à la globalisation. *Séminaire international Irrigation communautaire de montagne, intégration des ressources et résolution de conflits*. Projet MEDA-ISIIMM, Imelghas, (Maroc) 30 mai-2 juin 2006.

CHEYLAN J.-P., VASSAS A. (avec la participation de A. ELGUEROUA), 2005. L'eau d'irrigation dans son contexte – vallée des Aït Bouguemmez – province d'Azilal - Maroc. Rapport du projet ISIIMM (*Institutional and Social Innovations in Irrigation Mediterranean Management/Innovation sociale et*

institutionnelle dans la gestion de l'irrigation en Méditerranée) financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme régional euro-méditerranéen MEDA "Gestion locale de l'eau", 61 p.

CORDIER J.B. « Impacts écologiques des pratiques d'*agdal* sur les peuplements forestiers et propositions de gestions alternatives (Vallée des Aït Bouguemez, Haut Atlas central, Maroc) ». *Mémoire Ing. forestier* ENGREF, Montpellier, 2007, 90 p.

CORDIER J.B., GENIN D. « Pratiques paysannes d'exploitation des arbres et paysages forestiers du Haut Atlas marocain ». *Revue forestière française*, 2009, n° 60 (5), p. 571-588.

ELGUEROUA A. « Analyse des structures institutionnelles coutumières dans la vallée Aït Bouguemez : leur rôle en matière de gestion des ressources renouvelables et les transformations en cours ». Rapport de recherche, programme Agdal, 2005, 68 p.

FOUILLERON B. « L'élevage des petits ruminants et l'utilisation des ressources fourragères dans les systèmes de production agropastoraux montagnards du douar Akourbi, vallée des Aït Bouguemez, Haut Atlas central marocain ». Mémoire du CNEARC (ESAT1), Montpellier, programme Agdal, 2004, 82 p.

GENIN D. « Les *Agdals* des Aït Bouguemez (Haut Atlas central). Fonctionnement, impacts écologiques et mutations d'un système traditionnel de gestion des ressources pastorales et forestières ». In Rapport final, Auclair L., Bourbouze A., Dominguez P., Genin D. (coord.), programme Agdal, IRD-LPED-UCAM, Marseille, 2006, 91 p.

HUGON DE MASGONTIER B., 2003. Étude de la gestion de l'eau dans la vallée des Aït Bougmez (Haut Atlas Central, Maroc). Thèse de Master of Science CNEARC, 111 p.

HAMMI S, SIMONNEAUX V, ALIFRIQUI M, AUCLAIR L ET MONTES N. 2007. « Évolutions des recouvrements forestiers et de l'occupation des sols entre 1964 et 2002 dans la haute vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas central, Maroc) ». *Sécheresse* 18(4): 1-7.

HAMMI, S., V. SIMONNEAUX, J.B. CORDIER, D. GENIN, M. ALIFRIQUI, N. MONTES AND L. AUCLAIR. 2010. Can traditional forest management buffer forest depletion? Dynamics of moroccan high Atlas mountain forests

using remote sensing and vegetation analysis. *Forest Ecology and Management* 260 :1861-1872.

HERZENNI A. « Gestion des ressources et développement local dans la haute montagne de la province d'Azilal », In *Montagnes et hauts pays de l'Afrique, utilisation et conservation des ressources*. Bencherifa A. (dir.). Pub. de la Fac. des Lettres et Sc. Hum., Univ. Mohamed V Agdal, Rabat, 1993, 29.

KEITA B. « L'irrigation dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas central) : quelles articulations entre la dynamique de gestion locale coutumière et la mise en œuvre de la gestion participative de l'irrigation dans les Aït Bouguemez (Haut Atlas central) ? », Mém. 3^e cycle, IAV Hassan II, 2004, Rabat, 237 p.

KEITA B. 2006. Gestion sociale de l'eau et projet de modernisation hydraulique dans une vallée du Haut Atlas au Maroc : les Aït Hakim (des Aït Bouguemez), in. P. Caron, J. Y Jamin, A. Richard, T. Ruf (éditeurs scientifiques), Actes du colloque *Coordinations hydrauliques et justices sociales. Actes du séminaire, novembre 2004, Montpellier, France. Cirad*,

KERAUTRET L. « Entre Agdal et Moucharika. Étude comparée des modes d'utilisation de deux espaces pastoraux collectifs du Haut Atlas marocain ». *Maîtrise Environnement et société (IUP)*. Université de Provence, Marseille, 2005, programme Agdal, 151 p.

LASVERGNAS L. « Approche du changement social dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas marocain) ». *Maîtrise de géographie*, Université Bordeaux III, 2004, programme Agdal, 85 p.

LECESTRE-ROLLIER B. 1986. L'espace collectif et les conflits chez les Aït Bouguemez du Haut Atlas central (Maroc). In *Techniques et culture* 7, p. 85-111.

LECESTRE-ROLLIER B. Anthropologie d'un espace montagnard. Les Ayt Bouguemez du Haut Atlas marocain. Thèse de l'Université Paris V, 1992, 480 p.

LECESTRE-ROLLIER B., 1997. Identité et altérité : la logique du contrat dans les sociétés du Haut Atlas marocain. In *Jacques Berque La méditerranée Le Haut Atlas*. Publication Université de Provence, p. 19-41.

LECESTRE-ROLLIER B. La loi, le pouvoir et les acteurs : jeux et enjeux au Maroc. L'exemple d'un conflit foncier. In *Dans le sillage des techniques. Hom-*

mage à Robert Cresswell. Jamard J. L, Montigny A. et Picon F. R (dir.). L'Harmattan, Paris, 1999 : 295-331

LECESTRE-ROLLIER B. 2002. La gestion de l'eau : une question d'identité. Le cas des vallées du Haut Atlas marocain. In : *La gestion des périmètres irrigués collectifs à l'aube du 21^e siècle* Garin P., édit., (Cemagref), Le Gal P.Y., édit., (Cirad-tera), Ruf T., édit., (Ird), Montpellier, Cirad - Montpellier, Cemagref - Montpellier, Ird.

MARTIN P. « Quel développement agricole pour la vallée des Aït Bouguemez ? » *Mémoire CNEARC-ESAT*, Montpellier, 2002, 59 p.

OUKELMOUN M., 1993. Le rôle de la pluriactivité dans la formation des revenus des exploitations agricoles du Haut Atlas : cas du tourisme de montagne dans la vallée d'Aït Bouguemez. Master of science CIHEAM, Montpellier, 135 p.

RHANEM M. *Étude phyto-écologique des versants de la vallée des Aït Bou Guemez (Haut Atlas Central Septentrional, Maroc)*, Thèse de doctorat en Écologie, Université des Sciences et des Techniques du Languedoc, Montpellier, 1985, 123 p.

ROMAGNY B., ELGUEROUA A. & AUCLAIR L., 2005. L'évolution des institutions et des modes de gestion collectifs des ressources naturelles dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas marocain). Communication au séminaire de l'association marocaine des économistes (AMAECO) : "*Le développement durable des zones de montagne*", Rabat, Maroc, 1-2 décembre.

ROMAGNY B, AUCLAIR L ET ELGUEROUA A. 2008. "La gestion des ressources naturelles dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas) : la montagne marocaine à la recherche d'innovations institutionnelles in Environnement et décentralisation dans les pays en développement". *Mondes en Développement* 36(141) : 63-80.

RIAUX J., 2004. Place des associations d'usagers de l'eau dans la dynamique des institutions. L'exemple de la vallée des Aït Bou Guemez dans le Haut Atlas central, Maroc. In *la gestion sociale de l'eau : concepts, méthodes et applications*. éd. Territoires en Mutation n°12.

RIAUX J., 2006. Logiques locales, logiques globales, aspects anthropologiques de la gestion participative de l'irrigation dans la vallée des Aït Bou Guemez

(Haut Atlas, Maroc). In actes du colloque PCSI Coordinations hydrauliques et justice sociale [format électronique]

RIAUX J. 2006. Règles de l'État, règles de la communauté : une gouvernance locale de l'eau. Anthropologie comparée de deux systèmes d'irrigation anciens en contexte d'intervention publique : vallée des Aït Bou Guemez (Haut Atlas –Maroc), plaine de Vinça (Pyrénées –France). Dissertation. EHESS, Paris, France.

RIAUX J., RUF T. & VALONY M.-J. 2003. Rapport de synthèse stage collectif la gestion participative de l'irrigation dans le Haut Atlas marocain : étude du cas des Aït Bouguemez. 101 p.

TIRILLINI T. Usages de l'espace forestier : un jeu de territoires. Le cas de la vallée des Aït Bouguemez, Haut Atlas central, Maroc. *Maîtrise de géographie* sous la direction de E. Dorier-Apprill et L. Auclair. Université de Provence, Aix-Marseille I. 2004, programme Agdal, 133 p + cartes, annexes et photos.



AGDAL

Patrimoine
socio-écologique
de l'Atlas marocain

Sous la direction de
Laurent AUCLAIR
Mohamed ALIFRIQUI

IRD
Éditions





**Institut de recherche
pour le développement**



Institut royal de la culture amazighe
Centre des études historiques et environnementales

Agdal

Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain

L. Auclair, M. Alifriqui (dir.)
IRCAM – IRD (éd.)

2012

Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe

Centre des Etudes Historiques et Environnementales

Série : Colloques et séminaires n° 29

Titre : Agdal, patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain

Édition scientifique : L. Auclair, M. Alifriqui

Éditeur : Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) et Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Mise en page : L. Auclair (IRD), H. Ramou (IEA) A. Domenach (Scribere édition)

Suivi de l'édition : H. Ramou (Institut des Etudes Africaines)

Couverture : Cliché d'Olivier Barrière (IRD)

Dépôt légal : 2012 MO 0690

ISBN : 978-9954-28-105-5

Imprimerie : El Maarif Al Jadida – Rabat

Copyright : IRCAM & IRD